

Établissements d'enseignement privés sous contrat La rémunération des maîtres auxiliaires

Le 10 février 2022, un décret est paru au Journal officiel concernant la rémunération des maîtres auxiliaires exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat.

http://www.synepe.org/decret_2022-158_du_10_fevrier_2022_modifiant_dispositions_applicables_au_recrutement_des_ma.pdf

Ainsi, l'article 1 de ce décret précise que « par dérogation au premier alinéa (de l'article 5 du décret du 3 avril 1962), l'autorité qui procède au recrutement peut rémunérer le maître auxiliaire à un indice supérieur à l'indice minimum compte tenu de l'expérience professionnelle détenue, de la rareté de la discipline enseignée ou de la spécificité du besoin à couvrir ».



Le SYNEP CFE-CGC constate que chaque rectorat a la possibilité, et est donc libre de mettre ou non en application ce décret. Si votre profil correspond à cet article 1 du décret, nous vous invitons à vous rapprocher de votre chef d'établissement afin d'en faire appliquer la disposition.

Cependant, si le rectorat estime que votre profil ne répond pas à l'article du décret, nous vous invitons à prendre contact avec le SYNEP CFE-CGC. Notre objectif est de recenser les rectorats dans lesquels sont relevées les éventuelles discordances et de pouvoir défendre au mieux les intérêts de l'ensemble des maîtres auxiliaires, car à ce jour rien n'est précisé quant à une revalorisation des maîtres déjà en poste. Comment imaginer qu'un maître auxiliaire entrant soit mieux rémunéré qu'un autre déjà en poste ?

Pour l'application du décret du 10 février 2022, les maîtres auxiliaires devront-ils démissionner en cours d'année afin d'être recrutés dans de meilleures conditions ?????

Quant à ce décret d'application dans le privé sous contrat, si le SYNEP CFE-CGC reconnaît une timide avancée du ministère en matière de revalorisation, sous contrainte, par manque d'enseignants, il nous paraît évident et légitime que plus aucun maître auxiliaire ne doit donc rester à l'échelon 1 quelles que soient son expérience professionnelle, la rareté de la discipline enseignée ou de la spécificité du besoin à couvrir.

Dans tous les cas le SYNEP CFE-CGC continue à revendiquer une titularisation sur liste d'aptitude.

Nadia DALY

Le bilan peu glorieux de la politique éducative du ministre Blanquer



Alors que Monsieur Blanquer défend bec et ongles sa politique éducative depuis presque 5 ans, le couperet est tombé au Sénat le 23 février 2022. En effet, un bilan a été rendu et n'est pas glorieux. Les sénateurs – issus de différents groupes politiques- estiment que les réformes menées par le Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ont été « menées dans la précipitation » avec « une mise en œuvre mal accompagnée ». Pendant près de 6 mois, les sénateurs ont analysé 6 objectifs de « l'école de la confiance » prônée par Monsieur Blanquer avec la loi du même nom adoptée en 2019 : le lien entre l'école et la société, l'abaissement de l'âge de l'instruction à 3 ans, le développement de l'école inclusive, la priorité donnée au primaire à travers les politiques de limitation des effectifs de la grande section au CE1, la réforme du lycée et l'attractivité du métier d'enseignant.

Pour le SYNEP CFE-CGC, ce bilan tiré par les sénateurs est sans surprise et la colère des enseignants qui gronde depuis des années parle d'elle-même. Ces enseignants qui se sentent en grande majorité mal-aimés par la société sont davantage dans une position de « défiance » à l'égard du ministre Blanquer. Sur le papier, les objectifs étaient beaux...mais la réalité est catastrophique !

Si on se penche sérieusement sur quelques-uns de ces objectifs, on comprend vite ce qui n'a pas fonctionné : limiter les effectifs de la grande section au CE1 par exemple nécessitait des créations d'emploi, en l'occurrence 19.000 emplois mais seuls 7.000 emplois ont été créés ! La réforme du lycée n'a quant à elle fait que creuser encore plus les inégalités entre les établissements sachant que la grande majorité des professeurs principaux et des proviseurs n'ont reçu aucune formation pour accompagner les élèves dans leur orientation et par ailleurs, de nombreux élèves ne bénéficient pas de leurs 54 heures d'orientation annuelle. L'attractivité du métier d'enseignant, et ce sujet a souvent été abordé ces derniers temps, est une véritable honte et fait passer les enseignants pour des mendiants !

Et maintenant ? Ce bilan affligeant mis en exergue par les Sénateurs permettra-t-il de faire évoluer la situation ? Notre ministre en tirera-t-il les leçons ? Rien n'est moins sûr...

Les belles paroles de Monsieur Blanquer n'ont souvent pas été suivies d'actes concrets, ce que le SYNEP CFE-CGC déplore depuis longtemps. La politique du ministre qui se voulait ambitieuse n'est en réalité que du bricolage et les acteurs sur le terrain de l'école passent leur temps à rafistoler un bateau qui coule inévitablement.

Sylvie TUROWSKI

* *

Le « Billet d'humeur » d'Evelyne du 27 février 2022

Élection présidentielle : l'enseignement privé sous contrat entre dans la danse avec « Enseignants, travaillez plus ! »

http://www.synep.org/evelyne_2022.htm#bfzmqidy1

* *

La MNEC, mutuelle Responsable et Solidaire, partenaire du SYNEP CFE-CGC.

Éligible au remboursement des 15 € du Rectorat

http://www.synep.org/mnec_partenaire_du_synep_cfe_cgc.pdf